

## Remboursement de billets

### Saison culturelle au Pays de Bitche

Le mode de remboursement diffère selon l'endroit où vous avez acheté votre billet:

#### **Espace René Cassin - Bitche:**

Envoyez vos billets avec un RIB à l'Espace Cassin - Rue du Général Stuhl 57230 Bitche. Ils vous seront remboursés par virement bancaire.

#### **Office du tourisme du Pays de Bitche**

Envoyez vos billets avec un RIB à l'Espace Cassin - Rue du Général Stuhl 57230 Bitche. Ils vous seront remboursés par virement bancaire. La commission prise par l'Office du tourisme ne sera pas remboursée.

#### **Réseau France Billet / FNAC**

##### **Si vous avez acheté vos billets en point de vente physique :**

Nous vous invitons à vous présenter à votre point de vente muni de vos billets pour en obtenir le remboursement entre le 1er et le 30 juin.

##### **Si vous avez acheté vos billets sur internet :**

- que vous les avez retirés en magasin ou reçus par courrier postal :

Nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer vos billets sous 6 semaines à l'adresse suivante : France Billet – Service Clients – Les Mercuriales, 40 rue Jean Jaurès- 93170 Bagnolet.

- que vous avez opté pour des E-billets, ou que vous n'avez pas retiré votre billet en magasin :

Vous serez remboursé automatiquement.

Nous vous informerons par e-mail lorsque le remboursement sera effectué

## Réseau Ticketmaster / Ticketnet:

En cas d'annulation d'une manifestation sans date de report, vous pouvez bien entendu vous faire rembourser vos billets (à l'exclusion des frais annexes tels que par exemple les frais d'envoi, d'assurance ou de Billetcollector™).

Le remboursement des billets s'effectue dans les conditions suivantes.

### **E-ticket et M-Ticket (billets dits «électroniques»)**

Si votre commande est constituée de billets électroniques E-ticket ou M-ticket, veuillez remplir une demande de remboursement en cliquant sur le lien ci-dessous

Formuler ma demande de remboursement

<https://help.ticketmaster.fr/hc/fr/requests/new>

Sélectionnez pour cela l'objet "Remboursement de vos e-tickets pour un événement annulé / reporté".

Veuillez noter que nous ne remboursons que la personne ayant réalisé l'achat sur notre site.

### **Choix du mode de remboursement**

Vous pouvez préciser le mode de remboursement souhaité lors de votre demande de remboursement : par recrédit de la carte bancaire ayant servi au paiement sur notre site ou par chèque. Sans indication de votre part le remboursement s'effectue par défaut selon le mode de paiement utilisé lors de la commande.

## Réseau Digitick

Nous allons procéder au remboursement de votre billet, vous n'avez aucune démarche à effectuer. En raison d'un volume d'annulation exceptionnel, le traitement des opérations de remboursement peut être plus long qu'en temps normal.

Nos équipes sont mobilisées pour limiter votre attente autant que possible et pour procéder à votre remboursement dans un délai inférieur à deux mois.

Nous vous rappelons que conformément à l'article 12 de nos conditions générales de vente, en cas d'annulation, seul le prix mentionné sur le billet sera remboursé (à l'exclusion des frais annexes tels que par exemple les frais d'envoi et d'assurance)

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous reviendrons vers vous.

## Réseau Ticket Regional

En tant qu'acheteur direct chez Ticket Regional (en ligne ou par téléphone), vous recevrez alors automatiquement par e-mail des informations détaillées pour l'annulation de votre commande. Si vous avez acheté des billets dans une billetterie, il est préférable de nous appeler d'abord brièvement. +49 651 / 97 90 777.

En cas de question, nous restons joignables au 03.87.96.12.54 ou par email [culture@cc-paysdebitche.fr](mailto:culture@cc-paysdebitche.fr)